Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 037-213700131-20260521-DCM2026_0519-DE

COMMUNE D'AVRILLE-LES-PONCEAUX
Canton de Langeais
Arrondissement de Chinon

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** ***SÉANCE DU 21 MAI 2026***	
Date de la convocation : 12 mai 2026 Date affichage : 12 mai 2026	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 0
L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Avrillé-les-Ponceaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Avrillé-les-Ponceaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Jack BORDEAU, maire.	**Présents :** Jean-Jack BORDEAU, Pascal COUSSEAU, Bérangère MIGNOTTE, Martine LEFORESTIER, William PERRIN, Gaëlle JACQUET, Grégory FOUQUET, Aurélie FOUQUET, Bérangère BEHOT et Kévin RABOTTEAU.
Secrétaire de séance : Kévin RABOTTEAU	**Absent(s) excusé(s)** : Eric STOPIN,

1	***DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE (FDSR) 2026 – ENVELOPPE « PROJET » POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL***	**DCM-2026-05/19**

CONSIDERANT que le Conseil Départemental, via le FDSR Fonds Départemental de Solidarité Rural au programme 2026, visant à financer les projets d'investissements des communes, situés essentiellement en milieu rural, est susceptible d'accorder des subventions pour les projets d'équipements publics,

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2334-33 du Code général des collectivités territoriales relatif au Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) ;

Vu le courrier du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 7 avril 2026 invitant les communes à déposer une demande de subvention FDSR « projet » 2026 avant le 31 août 2026 ;

Considérant que la construction d'un centre technique municipal répond aux priorités départementales en matière d'équipements publics et d'amélioration du cadre de vie ;

Considérant que le coût prévisionnel des travaux est estimé à **555 690,91€ HT**, et que ce projet peut bénéficier du FDSR « projet » 2026 ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 037-213700131-20260521-DCM2026_0519-DE

Poste	Montant HT	Taux sollicité	Subvention FDSR estimée
Travaux (construction)	555 690,91€	30 %*	166 707.27 €
Total HT	**555 690,91€**		**166 707.27 €**

Autofinancement communal : **388 983.64 €** (soit 70 % du montant HT).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le projet de construction d'un centre technique municipal pour un montant prévisionnel de **555 690,91€ HT** ;
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental d'Indre-et-Loire au titre du **FDSR 2026 – Enveloppe « projet »**, pour un montant estimé à **166 707.27 €** ;
- **D'adopter** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier ;
- **De préciser** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au **budget primitif 2026** ;
- **De demander** à Monsieur le Maire de veiller à ce que les travaux ne débutent pas avant l'obtention de la subvention et respectent les échéances départementales (achèvement avant le **15 novembre 2027**).

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Jack BORDEAU

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le : 26/05/2026
Publié le : 26/05/2026

Signé électroniquement par : Jean Jack BORDEAU
Date de signature : 26/05/2026
Qualité : Avrille les Ponceaux - Maire